

Département  
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt cinq, le 28 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 12  
Nombre de présents : 09

**Etaient présents** : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, ROSTAING Jean-Pierre, MONIN Florence, GAS Marcel, HUMBERT Régis, POURCHERE Jean-Daniel, GENTIL Dominique, GUERRERO Elisabeth,

**Absents excusés** : CICORELLA Sébastien, FANJAT Pierre, ROMATIF Julien,

**Date de la convocation** : 17 janvier 2025

**Secrétaire de séance** : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia,

**Objet de la délibération** : Rapport annuel de l'eau EBER 2023

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les compétences de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône,

Le rapport annuel de l'eau 2023 de la Communauté de Communes d'Entre Bièvre et Rhône a été présenté au Conseil Municipal.

Vu le rapport soumis à sa présentation, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel de l'eau 2023 de la Communauté de Communes d'Entre Bièvre et Rhône.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 28 janvier 2025

**Le Maire,**  
Serge MERCIER

